



## II PRIX *DOLORS ALBEROLA* DE POÉSIE

Editorial DALYA lance le II Prix *Dolors Alberola* de Poésie. Le Prix vise à dépasser les frontières afin d'étendre la lecture de la poésie du monde entier. L'esprit de ce concours est la participation de tout auteur sur un pied d'égalité, n'importe quelle nationalité, genre ou langue.

### **Règlement :**

#### CONDITIONS

1. On peut écrire le texte dans n'importe laquelle des langues officielles du monde.
2. Chaque participant est autorisé à soumettre un seul travail. La traduction de l'œuvre d'un autre auteur n'est pas éligible.
3. Les poèmes peuvent porter sur n'importe quel sujet et n'importe quelle forme ou style. Le recueil doit être dactylographié et avoir obligatoirement entre 500 à 800 vers ou lignes.
4. La collection doit être originale et non publiée et ne doit être divulguée dans aucun milieu physique, site Web ou réseau social.
5. La participation à ce prix littéraire est entièrement gratuite.

#### PRIX

6.

a) Lauréat :

- 1) Traduction vers une autre langue européenne.
- 2) Publication du recueil (édition bilingue).
- 3) 50 exemplaires du livre.
- 4) Redevances sur l'édition.

.

b) Finalistes :

- 1) publication du recueil (édition en espagnol).
- 2) 10 exemplaires du livre.
- 3) Redevances sur l'édition.

## PARTICIPATION

7. Le concours est ouvert du 1er octobre 2022 au 31 janvier 2023.
8. Chaque inscription se compose d'un seul document. Il sera mis à disposition sur le lien [edalya.com/index.php/poesie](http://edalya.com/index.php/poesie) ou sur le lien du site [www.edalya.com](http://www.edalya.com) (→Premios→Premio Poesía).
  - a) Première page du document :
    1. le titre original
    2. Un slogan ou un pseudo avec lequel il est présenté à la compétition.
  - b) L'organisation enverra un avis aux auteurs pour confirmer la réception du document.

## CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

9. L'organisation s'engage à maintenir la plus grande intégrité du concours.
  - a) Pour être certain que chaque manuscrit reçoit l'évaluation la plus juste, tous les manuscrits doivent être soumis aux juges sans aucun matériel d'identification.
  - b) La notice biographique ou bibliographique, les prix, les remerciements et tout autre document d'identification doivent être supprimés du manuscrit.
  - c) Les juges se récuse après avoir reconnu la paternité d'un manuscrit.

## VERDICTS

10. Avant le 28 février 2023, Editorial DALYA sélectionnera les finalistes.
  - a) La sélection sera communiquée par e-mail aux auteurs.
  - b) L'auteur finaliste renverra le texte de nouveau. Doit figurer sur la première page le nom, adresse, photo d'identité et nationalité de l'auteur, et la bio -bibliographie personnelle.
11. Le palmarès du prix sera proclamé avant 31 mars 2023.
  - a) La décision sera communiquée par courrier électronique aux auteurs finalistes. La décision sur Lauréat sera annoncée sur le site d'Editorial DALYA ([www.edalya.com](http://www.edalya.com)), ses réseaux sociaux et les médias.
  - b) La date de la décision est indicative. Elle pourrait être retardée si leur mise à disposition du recueil au jury implique un travail important de traduction.
12. D'autres clauses :
  - a) Le jury peut décider de ne pas attribuer le prix s'il n'y a pas de collection d'une grande qualité poétique.
  - b) Les décisions du Jury seront sans appel.
  - c) Un auteur finaliste sera en mesure de refuser la publication en communiquant sa décision par courrier électronique dans un délai de trois mois.

## DIVERS

13. Les lauréats s'engagent à signer le contrat d'édition avec les termes habituels établis par Editorial DALYA.
  - a) S'il n'est pas formalisé, pour quelque raison que ce soit, le contenu du règlement du concours sera considéré comme l'accord en ce qui concerne la publication des livres finalistes.
  - b) Editorial DALYA s'engage à publier les recueils avant en douze mois plus les périodes de force majeure.
14. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. Aucune correspondance ne sera maintenue sur les œuvres qui n'obtiennent aucune récompense.
15. Les participants auront l'obligation de communiquer à l'organisation du concours, la concession de n'importe quel prix que les œuvres présentées au concours obtiennent, avant la proclamation de la décision du Jury.
16. Les participants répondent devant le convoquant de la paternité et l'originalité de l'œuvre, qui n'enfreint pas les normes de la propriété intellectuelle et elle est libre d'une réclamation de droits par tiers.
17. Les participants acceptent les conditions de la politique de confidentialité décrite dans : <https://www.edalya.com/?Itemid=1699>.



**EDITORIAL DALYA**

11100 San Fernando  
España

*editorial@edalya.com*  
Teléfono: (+34) 648 096 781